

## Mairie de Claix

Place Hector Berlioz - 38640 Claix 04 76 98 15 36 - Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## ARRETE MUNICIPAL

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie 137 PM 2024

Nomenclature: 6.1.2.5.

Le Maire de la Commune de CLAIX,

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

**Vu** l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Madame Coralie PESENTI, Présidente du Sou des Ecoles de Claix, en date du 4 juillet 2024.

## ARRETE

Article 1 : Madame Coralie PESENTI, Présidente du Sou des Ecoles de Claix,

Est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante : Parc de la Bâtie - 15 chemin de Risset 38640 CLAIX.

Le dimanche 22 septembre 2024 de 9 h 00 à 19 h 00, à l'occasion de la manifestation «Tri-Family».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

<u>Article 2</u>: Le Maire de CLAIX, certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 23 juillet 2024

Le Maire,

Christophe REVIL

\*\*

Date d'affichage: 26. %. 24

Date de retrait: & 09 24